UNE INITIATIVE VOLONTAIRE MENÉE PAR
ACCESSIBILITÉ MÉDIA INC. (AMI) ET
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES RADIODIFFUSEURS (ACR)

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription (postproduction)

Orientations artistiques et techniques

Version 3.0

Groupe de travail sur les pratiques exemplaires en matière de vidéodescription (PEVD)
constitué de radiodiffuseurs, de producteurs de vidéodescription
et de représentants de la communauté

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec

Robert Pearson, chef Accessibilité d'Accessibilité Média inc. (AMI)

et président du Groupe de travail sur les pratiques exemplaires en matière de vidéodescription (PEVD)

Robert.Pearson@ami.ca

Ce document vise à fournir des conseils aux producteurs de programmation
avec vidéodescription au Canada afin d'en assurer l'uniformité.

EN LIBRE DISTRIBUTION

ACCESSIBILITÉ MÉDIA INC.

CAB | ACR

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Table des matières

- Contexte ... 2
- Membres du Groupe de travail sur les PEVD ... 4
- Historique de la vidéodescription (VD) au Canada ... 5
- Rôle du rédacteur ... 10
- Directives d'utilisation : Orientations artistiques et techniques ... 12
- **Thèmes : Orientations artistiques ... 13**
    - Caractéristiques physiques et individuelles ... 14
    - Transitions entre scènes ... 16
    - Autres éléments visuels ... 18
    - Sons non-verbaux et communications non-verbales ... 19
    - Titres, sous-titres, générique, texte à l'écran, langue des signes ... 21
    - Style et ton ... 23
- **Thèmes : Orientations techniques ... 25**
    - Pistes audio ... 26
    - Intensité sonore et niveaux de crête ... 26
    - Niveaux de mixage de la piste audio et de la VD ... 26
    - Égalisation ... 26
    - Synchronisation ... 27
    - Qualité des enregistrements ... 27
    - Paramètres de sortie ... 27
- Prochaines étapes ... 28

Annexe A : Terminologie des thèmes délicats ... 31

Annexe B (ci-jointe) : *Pratique recommandée par l'ATSC : Techniques d'établissement et de maintien de l'intensité sonore pour la télévision numérique (A/85:2011)*

ACCESSIBILITÉ MÉDIA INC.

CAB | ACR

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Contexte

En juillet 2012, Accessibilité Média inc. (AMI) et l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) ont entamé un processus de développement de pratiques exemplaires en matière de vidéodescription (ou description sonore) pour l'industrie canadienne de la radio et télédiffusion, avec le soutien du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). En effet, les producteurs de description ainsi que les représentants de l'industrie de la radio et télédiffusion et des groupes communautaires ont pris l'initiative de développer ces pratiques exemplaires en matière de vidéodescription (PEVD) afin de normaliser la production de vidéodescription (VD) et encadrer une pratique qui est à la fois une science et un art.

L'un des objectifs de ces pratiques exemplaires est de souligner la façon dont le Canada a été un leader dans l'élaboration des conventions pour la VD depuis l'introduction de la description en Amérique du Nord dans les années 1990. En 2001, le CRTC a commencé à imposer des conditions de licence exigeant des niveaux minimums de programmation décrite sur les grandes stations de télévision traditionnelles. Puis en 2004, au moment du renouvellement des licences, le Conseil a commencé à imposer des conditions de licence semblables aux services payants et spécialisés analogiques de catégorie 1 de langue anglaise dont la grille horaire a été composée principalement d'émissions qui se prêtaient bien à la vidéodescription, c'est-à-dire des séries dramatiques, des documentaires et des émissions pour enfants. Et en 2009, AMI-tv (anciennement The Accessible Channel, ou TACtv) est devenue la première et unique chaîne à diffuser une programmation vidéo-décrite « en clair » et sous-titrée pour les personnes aveugles, partiellement voyantes, sourdes ou malentendantes, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Par ailleurs, certains télédiffuseurs se lancent maintenant dans de nouveaux types de VD, telle la VD simultanée « en direct », tandis que d'autres créent une description « intégrée » au cours de la production de l'émission.

Le Groupe de travail sur les PEVD pense que, compte tenu de cet historique et de ses efforts continus d'innovation progressive, et parce que les Canadiens ont été habitués depuis de nombreuses années à la VD, le moment est venu, pour les téléspectateurs, de s'attendre à un niveau de qualité plus élevé et à des pratiques exemplaires en matière de vidéodescription.

Bien que nous reconnaissions l'existence de nouvelles initiatives avant-gardistes, telles qu'évoquées ci-dessus, et de la description d'émissions non canadiennes, nous avons limité la portée du présent document sur les pratiques exemplaires, tout en étant conscients qu'il s'agit d'un document évolutif.

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Portée

- en anglais et en français
- produit au Canada
- uniquement en postproduction

Conscients que la science de la VD peut être aisément catégorisée, nous avons décidé de concentrer la présente initiative de pratiques exemplaires en matière de vidéodescription sur les éléments artistiques de la VD et, dans une moindre mesure, sur certains éléments techniques qui peuvent laisser place à interprétation selon le point de vue et le contexte. Par ailleurs, la vidéodescription étant une pratique en constante évolution, il va de soi qu'un document de pratiques exemplaires en la matière, adopté par l'industrie, revêtira un caractère tout aussi évolutif. La recherche d'une entente sur les éléments de contexte de haut niveau a commencé par une comparaison croisée des thèmes définis parmi une sélection des meilleures pratiques déjà établies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie. On a évalué des thèmes tels que la « race », le « blasphème » et les « transitions entre scènes », une définition détaillée pour chacun d'eux, ainsi que des techniques de mise en œuvre recommandées par l'industrie, afin de déterminer lesquels inclure dans les présentes meilleures pratiques. Guidées par les sujets, les définitions et les techniques de mise en œuvre adoptées, les pratiques uniques des fournisseurs individuels de vidéodescription continueront d'être à la fois protégées et définies par la norme de l'industrie. Ces fournisseurs de VD mettront leurs nombreuses années d'expérience, de relations communautaires, de collaboration avec l'industrie et de qualité développée grâce à leur compréhension des besoins des consommateurs au service de l'élaboration d'un produit uniforme qui constitue plus qu'une simple liste d'instructions pour la production standardisée d'une vidéodescription de qualité.

L'industrie canadienne de la radio et télédiffusion, en collaboration avec certains groupes communautaires et organismes indépendants, a déjà essayé d'élaborer un ensemble d'orientations sur la vidéodescription, mais ces processus ont soit échoué, soit proposé des orientations qui n'ont pas recueilli le consensus des parties intéressées. Étant donné le contexte réglementaire actuel, la nature par laquelle ce processus a été conçu et la participation des télédiffuseurs, des producteurs, des fournisseurs de VD et des groupes communautaires concernés, on estime que le fruit de ce travail devrait être un ensemble indispensable de pratiques exemplaires adoptées par l'industrie.

ACCESSIBILITÉ MÉDIA INC.

CAB | ACR

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Membres du groupe de travail sur les PEVD

Alliance pour l'égalité des personnes aveugles du Canada (AEPA)	Anthony Tibbs
Conseil canadien des aveugles (CCA)	Jim Tokos
Institut national canadien pour les aveugles (INCA)	Marc Workman
Accessibilité Média inc. (AMI)	Barry Crowell Brian Perdue David Errington Emily Harding Janis Davidson Pressick Mark Bialkowski Peter Burke Robert Pearson (président) Ron Rickford Simone Cupid
Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR)	Karen Clout
Association canadienne de production de média (ACPM)	Jay Thomson
CBC	Heather Boyce
Fastfile Media inc.	Colum Henry, Gabor Zoltan, Mike Menard et Joanne Henry
Bell Média inc.	Harold Wesley Susan Saddi
Descriptive Video Works (DVW)	Brent Craven Diane Johnson Miranda MacKelworth
Extreme Reach	Ashley Allinson, Clinton Young, Erik van Zetten
John Hauber Productions	John Hauber
Shaw	Liz Thorpe et Marta Young
Urban Post	Christine Eagleson Erica Pascalides

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Historique de la vidéodescription (VD) au Canada

Depuis les années 1990, des mesures ont été prises partout dans le monde pour élargir l'accessibilité de la télévision afin que les personnes handicapées puissent profiter de ce puissant média et ainsi participer plus pleinement à la société. En décembre 2006, la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations unies a été adoptée. La CDPH, signée par 155 pays et ratifiée par 127, reconnaît clairement « qu'il importe que les personnes handicapées aient pleinement accès aux équipements physiques, sociaux, économiques et culturels, à la santé et à l'éducation ainsi qu'à l'information et à la communication pour jouir pleinement de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales ». Le Canada a pris une longueur d'avance dans la promotion de l'accès aux médias pour les personnes handicapées et offre, depuis 20 ans, des options aux personnes partiellement voyantes en ce qui concerne l'accès aux médias et à l'information.

Adoptée en 1991 par le gouvernement du Canada, la Loi sur la radiodiffusion donne le mandat au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'octroyer des licences aux télédiffuseurs du pays, et plus particulièrement de veiller à la programmation et à la diffusion de contenu qui traite des préoccupations de toutes les collectivités canadiennes et respecte leur culture. Plus précisément, la Loi exige que « la programmation accessible aux personnes handicapées soit fournie au sein du système canadien de radiodiffusion au fur et à mesure que les ressources deviennent disponibles ».

Descriptive Video Works (DVW)

Diane Johnson a lancé DVW en 2003, en réponse à l'exigence du CRTC d'inclure la vidéodescription dans la programmation télévisuelle.

- CTV (faisant maintenant partie de Bell Média inc.) devient son premier client et le demeure à ce jour.
- Membre fondateur du premier Comité canadien pour la vidéodescription, qui voulait établir des normes et des orientations au sein de l'industrie.
- A fourni la VD en direct des prix Juno et fournit toujours de la VD en direct.
- Seule société en Amérique du Nord à former des présentateurs de nouvelles et des journalistes afin qu'ils incluent la VD en direct dans leurs bulletins de nouvelles.
- A assuré la vidéodescription des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux olympiques et paralympiques de Londres en 2012 ainsi que lors du congrès d'investiture du Parti libéral, en avril 2013.

- A une équipe de recherche et développement présidée par deux personnes aveugles, ce qui contribue à s'assurer que les besoins du public cible sont respectés. À ce jour, DVW a produit la VD de 700 films et plus de 7 500 spectacles.

Membre du Groupe de réflexion sur l'accessibilité des médias audiovisuels de l'Union internationale des télécommunications des Nations Unies (UIT), Diane formule des recommandations pour l'élaboration d'orientations internationales normalisées et de pratiques exemplaires en matière de VD.

John Hauber Productions (JHP)

John Hauber était l'un des deux directeurs de Galaviz & Hauber Productions, une entreprise qui produisait des versions en langues étrangères de films et d'émissions de télévision jusqu'en septembre 2001, moment où elle est devenue fournisseur de VD pour Global TV, la première chaîne de télévision commerciale dans le monde à régulièrement inclure la vidéodescription dans sa programmation.

Depuis, John a collaboré à plus de 10 000 heures de VD en tant que scénariste, producteur et artiste. Puis en 2011, Galaviz & Hauber Productions est dissoute, et John a lancé sa propre compagnie, JHP, qui effectue actuellement la VD pour certains réseaux et producteurs indépendants. Le travail de JHP peut être entendu sur les chaînes Space, Bravo, Comedy, CBC et Global, ainsi que dans plusieurs collèges et universités, et dans certains films IMAX.

Extreme Reach

Pendant plus de 35 ans, Extreme Reach (anciennement DG Mijo) a offert des solutions médias pour les industries canadiennes de la télédiffusion, du divertissement et de la publicité, y compris les services de VD. De fait, Extreme Reach crée, coordonne et encode des fichiers visuels et audio spécifiques en vue d'en maîtriser le contenu dans les deux langues officielles.

Fastfile Media Inc.

Forte de sa formation en VD, l'équipe d'auteurs de Fastfile Media veille à la production de scénarios précis, factuels, riches et créatifs fournissant une image visuelle forte pour des publics bien ciblés. Fastfile Media a produit de la VD pour tout un éventail de genres, dont le cinéma, les documentaires, les comédies de situation, les séries dramatiques, la télé-réalité, les émissions pour enfants et la webtélé.

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

CBC

En 1997, la CBC est devenue le premier réseau nord-américain à télédiffuser une émission en VD *(The Arrow : Parts One and Two).* Dans les années suivantes, la CBC a rendu disponibles en vidéodescription plusieurs émissions spéciales d'importance, mais c'est au cours de l'année 2003-04 qu'elle a considérablement augmenté son offre de programmation en VD, avec un total de 60 heures. Toujours en 2004, la CBC a entrepris la mise sur pied d'un groupe de travail de radiodiffuseurs et de descripteurs visant l'établissement de normes dans l'industrie pour son offre de VD au public.

Depuis, la CBC a considérablement augmenté le nombre d'heures offertes en VD chaque année. De plus, avec la collaboration du National Broadcast Reading Service (NBRS, l'actuel AMI), les pistes audio en VD de certaines de ces émissions ont été offertes sur VoicePrint (maintenant AMI-audio) en quasi simultané avec la CBC. Également, à la suite de l'octroi d'une licence à The Accessible Channel (maintenant AMI-tv), de nombreuses émissions de la CBC sont incluses dans la grille d'AMI-tv, y compris la diffusion simultanée en direct du mariage royal, de la fête du Canada et des émissions spéciales du jour du Souvenir en VD, *Battle of the Blades,* le championnat canadien de golf féminin, les épreuves de saut d'obstacles de Spruce Meadows, la Journée du hockey au Canada et les Prix Écrans canadiens. Au total, la CBC a télédiffusé quelque 2 200 heures de programmation décrite en 2012-13 et ce volume augmentera dans l'avenir.

Bell Media inc.

CTV, propriété de Bell Média Inc., s'engage à fournir une vidéodescription (VD) de qualité depuis 2003. Entièrement conforme avec les mandats de VD du CRTC, le réseau a toujours dépassé les heures requises pour la VD. CTV est devenue le premier client de Descriptive Video Works (DVW) en 2003. Ce dernier demeure son fournisseur de services aujourd'hui, et partage sa vision de fournir des descriptions de la plus haute qualité afin de permettre au public partiellement voyant d'être pleinement accroché par l'histoire.

Désireux d'accroître leur offre de VD, Bell Média et DVW ont été les premiers, en 2010, à faire de la VD en direct, en créant pour leur public une toute nouvelle opportunité de regarder la télévision. Le gala des prix Juno a été la première émission à être diffusée en direct avec vidéodescription, suivi par *So You Think You Can Dance Canada.* CTV a également fourni la vidéodescription en direct des cérémonies d'ouverture et de clôture des jeux olympiques et paralympiques de Londres.

Bell Média fournit la VD pour les séries populaires *W5, Motive, Flashpoint* et *Cash Cab,* et la description en direct pour l'émission quotidienne *Daily Planet.* Et si une émission ou un film décrit aux États-Unis est diffusé au Canada, Bell Média obtiendra également la description.

Rogers Broadcasting Limited

Rogers Broadcasting Limited (Rogers) a reconnu l'importance de fournir une programmation en VD pour son public aveugle et malvoyant. C'est pourquoi les stations de City incluent de la programmation en VD dans leurs grilles depuis 2002 et diffusent actuellement plus de 375 heures par an. De plus, les stations OMNI diffusent plus de 175 heures par an.

Par ailleurs, Rogers a accordé un financement pour produire un message d'intérêt public afin d'informer les gens sur la programmation en VD maintenant diffusée par toutes les chaînes de télévision canadiennes et autres services spécialisés.

Shaw Media

Shaw Media fournit la vidéodescription à la fois sur ses chaînes spécialisées et traditionnelles.

Depuis le renouvellement de la licence du groupe en 2011, le réseau traditionnel de Shaw et plusieurs de ses services spécialisés sont assujettis aux conditions de licence (CL) de vidéodescription lorsqu'ils atteignent un certain seuil, déterminé par le CRTC. Auparavant, la quantité de VD requise était établie par des licences individuelles. Pour satisfaire et dépasser ces importantes CL, Shaw engage des prestataires externes pour créer sa VD.

En plus de ces exigences, grâce à l'acquisition de Canwest par Shaw, des fonds ont été mis de côté pour décrire de nouvelles émissions d'intérêt national (ÉIN).

Au fil des ans, les partenaires et distributeurs de Shaw ont offert plus de contenu pour lequel la VD était déjà en place. En fait, pour tout contenu en VD, qu'il soit diffusé sur une chaîne assujettie à des conditions de licence de VD ou non, Shaw s'assure que la version VD de l'émission est diffusée.

Accessibilité Média inc. (AMI)

Le 19 janvier 2009, AMI-tv (anciennement The Accessible Channel, ou TACtv), a créé un précédent dans l'histoire de la télédiffusion en étant la première chaîne à diffuser des émissions en vidéodescription « en clair » et avec « sous-titrage codé » pour les personnes aveugles, partiellement voyantes, sourdes ou malentendantes, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Conformément à une des conditions de

l'obtention de sa licence, AMI-tv offre plus de 500 heures par an de programmation n'ayant jamais été décrite auparavant.

Depuis sa création, AMI-tv a également innové en créant une programmation originale avec vidéodescription intégrée. Donc au lieu de simplement ajouter une troisième voix lors de la postproduction, AMI a spécifiquement inclus des éléments de description dans le processus de production créative. Des émissions telles que *A Whole New Light I & II, Accessibility in Action, AMI This Week* et *Canada in Perspective* sont quelques exemples de ce nouveau procédé innovateur.

AMI-tv est également devenu un chef de file mondial dans la diffusion de programmation décrite en direct, à commencer par le mariage royal en avril 2011. En date d'août 2013, AMI-tv a diffusé plus de 120 heures de programmation avec VD en direct. Parmi ceux-ci, on retrouve des émissions spéciales pour la fête du Canada et le jour du Souvenir, *Battle of the Blades,* le championnat canadien de golf féminin, les épreuves de saut d'obstacles de Spruce Meadows, la Journée du hockey au Canada, les Prix Écrans canadiens et le baseball des Blue Jays de Toronto.

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Rôle du rédacteur

Les présentes pratiques de vidéodescription sont de nature évolutive et, à ce titre, les orientations et conseils qu'elles fournissent continueront d'évoluer, tout comme la nature artistique de l'industrie elle-même. De fait, nous reconnaissons l'expertise qui existe chez les fournisseurs canadiens de VD. Mais cela dit, les producteurs de VD doivent faire preuve de discrétion et de jugement et respecter le contenu du produit qu'ils décrivent. On peut atteindre cet objectif en amenant les rédacteurs à prendre conscience de leurs préjugés, afin de mieux comprendre l'origine de leurs points de vue personnels. Les rédacteurs devraient également tenir compte du genre d'émissions qu'ils décrivent et de leur public cible, ainsi que des besoins spécifiques de ces téléspectateurs.

Un des éléments créatifs à la discrétion du rédacteur est celui de fournir une description à trois niveaux et de bien l'insérer selon le contexte de l'émission et l'intention du réalisateur.

1. **Description primaire** – description absolument essentielle à la compréhension du développement de l'histoire.
2. **Description secondaire** – description importante, mais pas indispensable à la compréhension du développement de l'histoire.
3. **Description tertiaire** – description stylistique encouragée quand le temps le permet.

En outre, les rédacteurs doivent constamment tenir compte des protocoles de la pratique, peu importe le contexte dans lequel ils travaillent. Ces protocoles comprennent les principes suivants, attendu qu'une telle liste de protocoles recommandés ou non continuera d'évoluer et de croître avec le temps, compte tenu de la nature évolutive de la pratique.

Protocoles recommandés

- Mettre l'accent sur une offre de vidéodescription respectant les niveaux primaire, secondaire et tertiaire tels que décrits ci-dessus.
- Décrire les actions telles qu'elles se présentent dans l'émission.
- Décrire les éléments visuels fidèlement et non de manière trompeuse.
- Remplir les pauses dans la vidéo en décrivant les éléments visuels qui apparaissent à l'écran et ne ressortent pas clairement à travers les dialogues ou les indications sonores.
- Placer des images dans l'esprit des téléspectateurs.
- Fournir un style et un débit cohérents en évitant les redondances, les descriptions étape par étape et les répétitions.

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

- Il n'est pas nécessaire de décrire continuellement, même s'il y a l'espace pour le faire.
- Il peut s'avérer nécessaire d'offrir une vidéodescription par-dessus un dialogue ou des sons, ou encore d'ajouter une VD après une action, mais seulement si c'est absolument essentiel.
- Écrire la description en suivant les recommandations concernant l'écriture pour l'audiovisuel et pour l'oreille. La description doit être claire, concise, exacte, pertinente et rédigée au temps présent et à la voix active.
- Le dialogue peut contenir des mots clés qui ne sont pas descriptifs et peuvent nécessiter une description pour avoir du sens (par exemple, « ici », « là », « ceci » et « cela »).
- L'histoire a été développée par d'autres et le rédacteur la rend disponible à ceux qui ont besoin qu'elle leur soit décrite.

Protocoles non recommandés

- Le contenu de l'histoire ne doit pas être révélé ou gâché.
- Le rédacteur n'a pas à faire le récit de l'histoire.
- Le contenu en VD ne doit pas être placé de sorte à atténuer l'impact de la narration séquentielle du contenu original ou l'effet stylistique ou émotionnel souhaité par le réalisateur.
- Décrire seulement ce qui apparaît à l'écran. Ne pas décrire ce qu'on imagine qui se passe hors écran et ne pas dépasser la perspective visuelle.
- Ne pas inclure du jargon technique ou des termes de l'industrie tels que « les angles de caméra » dans la description, à moins qu'il n'existe un intérêt sur le plan du contenu.

Pratiques exemplaires en matière de la vidéodescription adoptées par l'industrie

+

Orientations élaborées à l'interne sur la base des expériences uniques de chaque producteur

=

Une VD cohérente et de bonne qualité au Canada

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Directives d'utilisation : Orientations artistiques et techniques

Les orientations artistiques et techniques que l'on retrouve dans les pratiques exemplaires en matière de vidéodescription de l'industrie canadienne de la radio et télédiffusion sont de haut niveau et conçues pour fournir des conseils aux producteurs de vidéodescription. Il ne s'agit pas d'un manuel d'instructions, mais d'un complément aux pratiques exemplaires que des producteurs auront établies à l'interne à partir de leur expérience. Les producteurs de vidéodescription devraient veiller à ce que leur travail tienne compte de ces orientations artistiques et leurs équivalents techniques, étant entendu qu'elles doivent être considérées comme complémentaires aux meilleures pratiques internes déjà établies. L'uniformité de l'industrie canadienne de la radio et télédiffusion sera ainsi promue, fournissant une base commune sur laquelle fonder la vidéodescription dans son ensemble.

Les présentes orientations ne constituent pas des instructions point par point sur la façon de produire de la VD de bonne qualité. Il s'agit plutôt d'un regroupement, qui fait consensus au sein de l'industrie, d'éléments importants et nécessaires à la production d'une VD de qualité. Les modalités de mise en œuvre de ces orientations et de toutes les meilleures pratiques internes seront à la discrétion du rédacteur et peuvent varier pour chaque cas, au vu du travail mené. Toute vidéodescription devrait suivre le rythme de l'émission décrite, autant que le permet la piste audio originale. Ce qui n'est pas inclus dans la piste de vidéodescription originale pourra être accessible par le biais de ressources supplémentaires en matière de VD.

Chacune des six orientations artistiques est divisée en quatre sections :

- **Thème :** regroupement général de plusieurs sous-thèmes de la même catégorie.
- **Sous-thèmes :** éléments spécifiques à inclure potentiellement dans tout développement.
- **Recommandations :** recommandations précises visant à faciliter la mise en œuvre des sous-thèmes.
- **Techniques:** techniques tout aussi précises pour faciliter l'application des recommandations à l'égard des sous-thèmes.

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Thèmes : Orientations artistiques

Caractéristiques physiques et individuelles
Transitions entre scènes
Autres éléments visuels
Sons et communications non verbales
Titres, sous-titres, génériques, texte à l'écran, graphiques
Style et ton

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Caractéristiques physiques et individuelles	Race
	Ethnicité, origine ethnique
	Identifier les personnages et les gens par leur nom, leur aspect physique
	Expression faciale et physique
	Relations
	Style
	Âge
	Accent
	Cheveux
	Vêtements
	Taille
	Poids
	Handicap
	Sexe
	Éviter d'objectiver le personnage

Recommandations

- Il n'est pas nécessaire d'identifier les personnages par leur race, leur origine ethnique ou leur handicap, sauf s'il en va de la compréhension de l'intrigue, des motifs ou du contexte, ou si une information importante est communiquée visuellement et n'est pas autrement disponible.
- Éviter de faire des suppositions ou de proposer des interprétations quant aux émotions, aux réactions, aux traits de caractère, aux relations, aux niveaux d'attractivité et aux vêtements en faisant usage de termes descriptifs pour illustrer, et non définir, les caractéristiques physiques et individuelles pertinentes.
- Les personnages inconnus devraient être décrits d'après leur apparence physique jusqu'à ce que leur nom soit dévoilé.
- Les caractéristiques physiques et individuelles évidentes dans le contexte n'ont pas besoin d'être décrites, à moins qu'il ne soit pertinent de le faire.
- Toujours éviter la description suggestive et suivre la direction de l'émission.
- Lorsque des suppositions sont formulées, il y a un risque que l'histoire soit mal racontée.

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Techniques

- Toujours utiliser le même attribut générique pour décrire un individu et ses caractéristiques physiques.
- Si le réalisateur a expressément fourni une indication quant à l'émotion d'un individu ou ce à quoi il pense, le descripteur doit alors faire passer cette indication de la manière la plus factuelle possible.
- Décrire ces caractéristiques en utilisant des attributs physiques qui peuvent être décrits de façon exacte et conforme à la réalité.
- Pour décrire des handicaps, s'efforcer de faire passer la personne avant son handicap, et utiliser une terminologie politiquement correcte. Favoriser, par exemple, « une personne atteinte de cécité » plutôt que « un aveugle ».
- Selon la cadence et le rythme de l'émission, l'ajout de qualificatifs qui ne sont pas répétés peut augmenter la qualité de la description et est une technique qui peut être utilisée pour exprimer des caractéristiques qui combinent plus d'un attribut.
- Le descripteur doit désigner les personnages réguliers de la série et ceux qui font partie de la culture populaire par leur nom complet la première fois qu'ils apparaissent à l'écran.
- Comme il doit toujours y avoir une certaine continuité, choisir le surnom le plus populaire pour un personnage et le garder pendant toute la durée de l'émission. Par exemple, JFK pour désigner le 35e président des États-Unis.

Transitions entre scènes	Établissement du lieu et du moment de la journée
	Passage du temps
	Transitions et changements temporels
	Changements de scènes
	Prédictions
	Réel vs non-réel

Recommandations

- Les transitions entre scènes sont d'importants changements au niveau du lieu où se déroule l'action. Ces changements peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :
    - l'établissement du lieu et du moment de la journée
    - le passage du temps
    - les transitions et changements temporels
- P. ex. transition d'une scène au moment présent vers une scène se déroulant à un autre moment :
    - « retour en arrière» ou «flashback» vers une scène distincte dans le présent, passé ou futur
    - « flash » ou « plan-éclair » vers une scène qui a déjà été montrée
    - « reconstitution » vers une scène qui suppose ce qui s'est passé
    - autres changements en ce qui concerne la qualité, le ton, la séquence vidéo, les effets, la mise au point ou la distorsion
- Terminologie commune : « plus tard », « pendant ce temps », « le lendemain », « cette nuit-là », « durant le jour ».
- Ne spécifier le moment, le lieu et les nouveaux endroits qu'une seule fois par scène.
- Inclure la description des transitions entre les scènes en évitant d'utiliser un trop grand nombre de termes.
- Utiliser les noms précis des points de repère, au besoin.
- Distinguer les éléments visuels qui sont imaginés, évoqués ou surréels des événements « réels ».
- Essayer, dans la mesure du possible, de décrire les actions au moment même où elles ont lieu. Pour ce faire, il peut être nécessaire d'établir la scène un peu avant ou après le changement de scène.

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Techniques

- Si possible, intégrer la description des transitions scéniques (lieu, moment de la journée, passage du temps, etc.) dans le flux naturel de l'action à l'aide de signifiants afin de ne pas trop entrecouper le visionnement de terminologie technique ou de déclarations isolées.
- En cas de :
    - coupure directe, commencer la seconde description par « maintenant »;
    - scènes successives, commencer la seconde description par « ensuite »;
    - passage du temps, commencer la seconde description par « plus tard », dans le but d'assurer la continuité;
    - scènes qui se passent en même temps, commencer la seconde description par « pendant ce temps ».
- Éviter de communiquer des renseignements qui ne sont pas à l'écran en se tenant à l'écart des suppositions au cours de la transition et en suivant la transition naturelle dictée par les réalisateurs à travers leur choix d'éléments apparaissant dans une scène.
- Éviter d'utiliser des descriptions trop brèves afin d'assurer une transition en douceur pour le téléspectateur.
- Songer à trouver un équilibre entre la vidéodescription d'actions en direct (live-action) et celle d'animations en la définissant la première fois qu'elle a lieu dans l'émission.

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Autres éléments visuels	Couleur
	Dance et chorégraphie
	Éclairage
	Cadre
	Montages
	Respect du contenu de l'émission lors de l'utilisation et du placement de produits de marque

Recommandations

- Il est suggéré d'inclure la couleur dans les descriptions, notamment lorsque la couleur revêt une valeur symbolique ou stylistique pour le réalisateur.
- Décrire la danse et les chorégraphies, pour faciliter la compréhension de la combinaison entre mouvements et musique, ainsi que les vêtements que portent les individus présents dans la scène. La chorégraphie constitue un élément artistique et culturel; sans la description, le public a un accès limité à cette forme d'art. Par exemple, une chorégraphie culturelle peut être aussi variée qu'une séquence de danse bollywoodienne ou un combat d'arts martiaux à la dague.
- Résumer à quel point l'espace, le temps et l'information sont condensés au moment de décrire la série de plans rapprochés qui composent un montage.
- Incorporer les descriptions de changements d'éclairage scénique aux descriptions des transitions entre scènes. Par exemple, « du jour à la nuit » ou « l'entrepôt est sombre ».

Techniques

- Selon le cas, décrire de façon détaillée les autres éléments dont le contexte n'est apparent que visuellement, tels qu'une lumière clignotante, des gens qui dansent ou toute utilisation de la couleur qui soit pertinente au contexte de l'émission et à l'intention du réalisateur.
- Si possible, préciser le contexte dès la première description en incorporant un personnage et une action, afin d'établir une transition.
- Faire la description du placement de produit et du marketing intégré. Par exemple, dans *La vie est belle* (1946), vous pourriez dire : « Le garçon a ramassé un exemplaire du National Geographic. »

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Sons et communications non verbales	Identifier les sons et les effets sonores, ainsi que le placement des descriptions
	Suivre la musique et respecter la piste audio

Recommandations

- Décrire ce que vous ne pouvez pas entendre.
- Donner à la musique, aux effets sonores ou aux sons ambiants la possibilité de se décrire eux-mêmes. Si nécessaire, par contre, déterminer à quels moments laisser entendre la musique, les effets sonores ou les sons ambiants et à quels moments décrire par-dessus.
- Si la description se fait par-dessus tout le segment musical ou sonore, le public pourrait perdre cet aspect de la narration.
- Les sons communs facilement reconnaissables n'ont habituellement pas besoin d'être identifiés à moins qu'ils ne soient produits hors contexte.
- Identifier les personnes qui prennent la parole pour la première fois si ce n'est pas dit clairement dans le dialogue ou la narration, et les ré-identifier tout au long de l'émission (une fois par segment pour une diffusion télé).
- Décrire la source des sons et des paroles qui n'ont pas été identifiés au préalable.
- Lorsque les effets sonores ne sont pas clairement reconnaissables, décrire l'action qui les génère dès que le temps le permet.
- La quantité de description possible sera déterminée par la piste audio.
- Le contenu lyrique des chansons explique parfois le contexte de l'histoire, ou encore l'histoire des personnages.
- Intercaler les descriptions entre la musique et les effets sonores maximise l'impact dramatique de l'histoire et minimise l'envahissement potentiel de la vidéodescription.
- La musique populaire peut être intentionnellement associée à des émissions ou des scènes en particulier. Laisser entendre ces airs populaires dans leur contexte le plus possible.
- S'assurer que la vidéodescription n'interrompt pas les sons érotiques.
- Si une description est requise avant ou après un son, il est préférable qu'elle ait lieu avant le son qu'après.
- Parfois, le descripteur décrit ce qui est sur le point d'apparaître à l'écran car il n'y a pas de silence pour permettre la description au moment voulu. Par exemple, la description audio de ce qui se produit actuellement et le bruit de fond peuvent indiquer une chute d'eau, alors que le descripteur peut avoir besoin de dire : « Dans un moment, une douzaine de voitures filent à vive allure sur un circuit automobile ». Ceci alerte les téléspectateurs malvoyants que le circuit n'est pas à l'écran à ce moment précis, car il n'y a parfois pas de moment de silence permettant de décrire quelque chose d'essentiel à la compréhension des téléspectateurs alors que l'image en question est à l'écran.

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Techniques

- Il n'est pas nécessaire de décrire les sons, tels que, « Sally rit » ou « le loup hurle ». Toutefois, il peut être nécessaire d'expliquer qui exécute l'action. Par exemple, si dans une scène on présentait une salle remplie de gens et on entendait une seule personne qui rit, la description « Sally rit » serait appropriée.
- Ne décrire un effet sonore dans une scène que s'il n'est pas à sa place. Moins on en fait, mieux c'est, à moins qu'il soit nécessaire d'en faire plus. Par exemple, on n'aurait pas besoin de mentionner un téléphone qui sonne dans un salon alors qu'on devrait le faire s'il sonne dans un avion.

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Titres, sous-titres, génériques, texte à l'écran, langue des signes	Titres
	Sous-titres
	Générique
	Langue des signes
	Texte à l'écran
	Graphiques, y compris les logos
	Sous-titrage pour malentendants

Recommandations

- Les titres, les logos et les intercalaires doivent être décrits.
- Les génériques de même que toute indication écrite à propos des intervenants qui est pertinente au déroulement de l'émission devraient être inclus dans la vidéodescription.
- Les sous-titres et les supers sont utilisés pour afficher à l'écran des renseignements qui peuvent ne pas être inclus dans la piste audio originale, comme la traduction d'une langue étrangère, le passage du temps ou tout dialogue autrement silencieux. Il peut également y avoir d'autres exigences pour la bonne prononciation d'une langue étrangère. L'inclusion de la description de ces éléments doit être évaluée selon la composition de la piste audio originale, la pertinence du contenu et selon qu'elle contribue au développement de l'histoire dans son ensemble.
- La communication et le contenu en langue des signes peuvent être fournis par des légendes au lieu d'être décrits. Toutefois, s'ils ne sont pas fournis, la description du contenu doit l'être. Dans le cas de l'utilisation de la langue des signes à l'écran, la piste audio originale est disponible et la description n'est donc pas nécessaire, à moins que ce ne soit pertinent.
- La signalisation qui apparaît en cours d'émission n'a pas à être décrite si elle n'est pas pertinente en ce qu'elle ne contribue pas au développement de l'histoire dans son ensemble. Si elle est pertinente, cependant, elle doit être décrite de manière à demeurer pertinente et à respecter le contenu.
- Le sous-titrage pour malentendants, défini comme étant le texte contenu dans une piste de sous-titrage séparée et qui peut être activé et désactivé, ne nécessite pas de description.
- Les génériques peuvent changer d'un épisode à l'autre. S'assurer que les génériques correspondent à ce qui apparaît à l'écran.

Techniques

- En présence de texte à l'écran, utiliser les mots associés, tels que « titre », « sous-titre », « légende », « logo », « générique », « générique de fin », « on peut lire sur l'affiche » ou « une affiche sur le mur », suivis du texte en question ou de la description de son contenu. Si

le texte est présenté de façon inhabituelle, par exemple de façon abrégée dans des messages texte, décrire le contexte si le temps le permet.

- Si le texte à l'écran est associé à un son, en faire la narration la première fois qu'il apparaît à l'écran afin de permettre aux téléspectateurs de comprendre que lorsqu'il s'affichera à nouveau, dans le contexte de l'émission, il aura déjà été défini (dans le cas d'un jeu télévisé, par exemple).
- Dans le même ordre d'idées, si la langue des signes est utilisée à l'écran à des fins de traduction ou dans le contexte de l'émission, il faut considérer en gérer la présence la première fois qu'on en fait usage. De cette manière, la description de la langue des signes ne gênera pas la description de l'émission, leur objectif étant après tout le même.
- Ne pas utiliser de phrases du genre « des mots apparaissent à l'écran ».
- Ne pas tenir pour acquis que le commun des téléspectateurs sera en mesure de comprendre ce qui est décrit.

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Style et ton (Exécution et narration)	Point de vue et temps de verbes
	Verbes descriptifs, types de langage utilisé (p.ex. jargon, narration, argot) et changements dans les structures de phrases
	Articles définis et indéfinis
	Perspective visuelle et non visuelle
	Répétition
	Description des langues étrangères
	Repérage des objets, renseignements, circonstances, lieux, actions et moments pertinents

Recommandations

- Décrire le point de vue lorsqu'il est pertinent de le faire, tout en respectant le contenu. Il est important pour les téléspectateurs de savoir à quel moment on s'adresse à eux (plutôt qu'à un personnage à l'écran), et une façon d'y parvenir est d'utiliser le pronom « vous ».
- La narration devrait se faire à la voix active et à la troisième personne et être conjuguée au présent et au participe présent.
- Le rédacteur ne doit pas s'inclure ou faire référence à lui-même dans la narration.
- Comprendre à quel moment il est nécessaire de faire preuve de subjectivité.
- Si possible, utiliser des verbes descriptifs pour diminuer la répétition et rehausser l'expérience.
- Favoriser les articles indéfinis, à moins que l'article ait déjà été mentionné, qu'il soit connu ou compris comme étant le seul à utiliser.
- Il ne devrait pas être nécessaire de faire usage de langage offensant, à moins de faire référence à un contenu indispensable à la compréhension de l'émission, ou si les mots en question sont bien prononcés et clairement reconnaissables.
- Si possible, utiliser des phrases complètes. Il est toutefois acceptable d'identifier les personnages en ne faisant que les nommer, ou encore de décrire des objets ou des cadres scéniques à l'aide de phrases incomplètes.
- Il est important de décrire l'interaction entre deux personnes lors de scènes romantiques, mais de façon très générale. Décrire uniquement ce qui est montré à l'écran.
- Le rédacteur devrait éviter le jargon du métier et les références aux techniques précises, comme « gros plan » ou « fondu au noir ».
- Au lieu de couper une phrase au milieu d'une proposition pour s'adapter au dialogue ou aux effets sonores, envisager d'utiliser deux phrases afin de faire plus naturel.

- Il ne devrait pas être nécessaire de lire rapidement. La longueur des descriptions devrait tenir compte du temps imparti.
- Il peut être nécessaire de sauter la description d'un élément secondaire qui apparaît à l'écran afin de pouvoir insérer une description essentielle (voir le rôle du descripteur à la page 8).

Techniques

- Consulter la terminologie suggérée dans les présentes PEVD (Annexe 1).
- Créer la vidéodescription en se basant sur le style et le ton de l'émission.
- En présence de narration, faire suffisamment la distinction entre la voix du descripteur et celle du narrateur (p. ex. faire appel à un homme et à une femme pour chaque fonction).

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Thèmes : Orientations techniques

Pistes audio
Intensité sonore et niveaux de crête
Niveaux de mixage de la piste audio et de la vidéodescription
Égalisation
Synchronisation
Qualité des enregistrements
Paramètres de sortie

Note

Il y aura certainement des différences dans toutes les émissions, et l'utilisation de ces orientations est à la discrétion de l'équipe technique qui les applique. Néanmoins, en l'absence de circonstances particulières qui pourraient justifier une exception, il est fortement suggéré de suivre ces orientations, car elles aideront à uniformiser la VD entre les différents réseaux et fournisseurs au Canada.

Pistes audio

Les paramètres de sortie de la VD devraient être mono ou stéréo, selon la préférence du client ou diffuseur. Si la sortie est stéréo, la VD doit être centrée dans le **mixage stéréo des deux canaux.** Bien qu'à l'heure actuelle, une analyse technique approfondie du mixage ambiophonique pour la VD dépasse la portée du présent document, l'on peut supposer que la VD devrait être acheminée vers le canal central d'un mixage ambiophonique, et ce, jusqu'à ce que les tests et la recherche suggèrent de procéder autrement.

Intensité sonore et niveaux de crête

L'intensité sonore de la VD devrait être ajustée selon les besoins pour plus ou moins correspondre à celle de la piste sonore.

Le mixage de la VD devrait être établi entre 2 LKFS et -24 LKFS au cours de la séquence d'ouverture, en apportant des ajustements à la piste sonore originale au besoin, le tout afin de se conformer aux normes d'intensité sonore, telles que définies **à la section 6 du document A/85 : 2011** (voir Annexe B).

Niveaux de mixage de la piste audio et de la VD

Le niveau audio de la piste sonore devrait être diminué en deçà de celui de la VD, selon les besoins. Toutefois, à moins que le producteur ou mixeur ne le juge nécessaire, la piste sonore ne devrait pas être complètement supprimée; l'on devrait pouvoir entendre la bande originale même en présence de VD, sans avoir à réduire le niveau plus que nécessaire pour assurer que la VD puisse être clairement entendue.

Égalisation

La VD devrait être ajustée afin de privilégier la clarté des paroles.

La VD est destinée à compléter les émissions. Réaliser une égalisation approximative de la piste sonore est une pratique admissible si le son d'origine est d'une gamme de fréquences significativement moindre que la VD ou si l'on tente de maintenir l'atmosphère de la piste sonore. Toutefois, la clarté de la VD ne doit pas être compromise et devrait avoir priorité sur les désirs créatifs, en cas de contradiction entre les deux objectifs. **Faire correspondre l'égalisation, en tant qu'objectif en soi, est une pratique qui n'est pas recommandable; elle est même découragée.**

Synchronisation

Le mixage de la VD qui en résultera doit être synchronisé avec la piste sonore originale, de préférence à l'échantillon près, à une image tout au plus de la bande originale. Dans les cas où cette dernière est en décalage avec l'image, le mixage de la VD devrait se synchroniser avec l'audio.

Qualité des enregistrements

Les enregistrements de vidéodescription devraient au minimum avoir la même résolution sonore et la même fréquence d'échantillonnage que la piste originale. Être attentif aux artefacts de juxtaposition si les enregistrements sont effectués à une résolution supérieure au mixage qui en résulte. Pour plus de simplicité, faire correspondre à la fréquence d'échantillonnage (généralement, mais pas toujours, à 48 kHz).

Le rapport signal/bruit devrait être de qualité radiodiffusion. L'environnement d'enregistrement doit être aussi feutré et silencieux que possible; le mixeur ne devrait pas avoir à essayer de filtrer la réverbération du son et les bruits extérieurs. Les artistes et les techniciens devraient être familiarisés avec la configuration de base du microphone et la technique pour éviter les bruits de plosives et les trop grandes variations dans la qualité de la voix au cours d'un enregistrement.

Paramètres de sortie

La résolution sonore et la fréquence d'échantillonnage de la VD doivent correspondre au matériel de la bande originale. Si le client ou diffuseur demande une profondeur et une fréquence supérieures à la source, la VD doit être enregistrée en conséquence et la bande originale doit être convertie avant le mixage. Il est recommandé de travailler à la profondeur et la fréquence les plus élevées nécessaires, que ce soit en raison de la fréquence de la source ou d'une demande de client, et de convertir à la baisse après le mixage, au besoin.

Prochaines étapes

Consultation publique et recherche

Des représentants de l'université Ryerson, forts de leur expérience dans le domaine de la création et normalisation de la VD, ont analysé ces *Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription* et ont contribué par leur rétroaction à l'évolution du document vers sa version actuelle. Au cours de cette analyse, le groupe de Ryerson a mis sur pied un projet de recherche, axé sur l'agrégation d'autres recherches sur la vidéodescription, dans le but de soutenir et de critiquer les protocoles mis de l'avant dans le présent document. Ce projet a fait ressortir plusieurs éléments qui ont été pris en considération lorsque pertinents à la définition d'une vidéodescription de qualité, produite au Canada, et pour utilisation dans le système canadien de diffusion.

On a jugé, en cours de projet, que davantage de recherche pourrait contribuer à l'élaboration des présentes pratiques exemplaires. En tenant compte du mandat et des échéanciers prévus pour l'élaboration de ces dernières, le Groupe de travail sur les pratiques exemplaires en matière de vidéodescription a recommandé que l'on donne à ce projet de recherche un mandat distinct visant à poursuivre cette recherche globale si la rétroaction des consommateurs tend à indiquer que la recherche est souhaitable. Au fur et à mesure que ce projet évolue, ses résultats devraient être pris en considération et adoptés selon la nature « vivante » de ce document. Les recommandations pertinentes qui ont déjà été proposées se retrouvent au sein des présentes pratiques exemplaires. Mais il faut s'attendre à ce que d'autres recommandations pertinentes soient mises de l'avant à mesure que ce projet évolue.

Ce travail devrait être soutenu puisqu'il pourrait générer des bénéfices à long terme pour l'industrie canadienne de diffusion. En fait, ce soutien pourrait prévoir un élargissement de la portée de cette recherche de même que des initiatives, telles que les processus de consultation publique et la mise en œuvre d'un système pour recueillir les avis du public, si la réaction des consommateurs est favorable à l'idée. À ce stade, des initiatives de recherche pourraient être envisagées avec des organismes tels que le Groupe de recherche d'AMI pour compléter la représentation de la communauté au sein du Groupe de travail sur les pratiques exemplaires en matière de vidéodescription. De plus, des sources de financement pourront être rendues disponibles grâce à des organismes comme le Fonds pour l'accessibilité de la radiodiffusion lorsqu'il sera établi.

Nouveaux types de VD

Le présent document étant de nature évolutive, de nouvelles analyses et des pratiques exemplaires plus actuelles seront éventuellement requises pour bien répondre aux nouvelles initiatives en VD. Comme mentionné précédemment, les diffuseurs ont déjà commencé à offrir la description en direct de certains événements. L'industrie expérimente avec l'idée de la vidéodescription intégrée à la production d'une émission, plutôt que l'ajout d'une autre voix en postproduction. Par ailleurs, la croissance de la VD en français rendra nécessaire l'élaboration d'orientations de qualité à l'image des présentes.

VD Plus

« VD Plus » est une référence à la stratégie de marque d'un service qui fournirait un contenu descriptif additionnel ou « tertiaire ». L'intention du service VD Plus serait d'offrir un contenu qui approfondisse et soutienne l'expérience de visionnement du téléspectateur au-delà du temps préétabli de la piste de VD accompagnant une émission.

Les producteurs seraient en mesure d'utiliser le service VD Plus pour fournir une vidéodescription « tertiaire » ou additionnelle à leur programmation. Qu'il s'agisse d'un service centralisé ou de services généraux disponibles individuellement et offerts par tous les producteurs de vidéodescription, les téléspectateurs pourraient utiliser le service VD Plus pour obtenir plus d'information et rehausser leur expérience. Les producteurs s'occuperaient eux-mêmes de fournir le contenu additionnel, à moins que le client en fasse la demande expresse. On présume que ce contenu serait disponible sans frais pour le téléspectateur; toutefois, pour qu'il soit viable et qu'il connaisse davantage de succès, un tel service pourrait avoir besoin d'un mécanisme de soutien financier.

Il se peut aussi que ce contenu DV Plus rehausse la vidéodescription diffusée en ce qui concerne l'utilisation de contenu controversé (questions raciales, usage de jurons ou de blasphèmes) et ne s'adressant pas à un public de tous âges. Une analyse plus approfondie des détails de ce service et de sa portée sera nécessaire au-delà du contexte des présentes pratiques exemplaires afin d'en établir la véritable valeur.

À venir

Étant donné le mandat de ce document, on prévoit le présenter au CRTC pour examen et décision sur les étapes à venir en vue d'élaborer et de mettre en œuvre au sein de l'industrie les pratiques

exemplaires qui s'y trouvent. Le Groupe de travail sur les PEVD est arrivé à un consensus sur ces directives et, à cette fin, a fait des suggestions pour qu'elles continuent à évoluer.

Reconnaissant que le processus d'élaboration des présentes pratiques exemplaires est une initiative volontaire, les signataires ont convenu d'adopter ce document comme un ensemble d'orientations de haut niveau pour l'industrie. On estime que ce serait possible de les mettre en œuvre grâce à un accord visant à assurer que les fournisseurs de VD, c'est-à-dire les diffuseurs, engageront les producteurs de VD qui ont participé à l'élaboration de ce travail ou qui peuvent chercher à comprendre ou à adopter les orientations qui s'y trouvent.

Les fournisseurs de VD s'assureraient que les producteurs sont au courant de ces orientations avant de conclure une entente. Et les producteurs qui viendraient d'adhérer à ces pratiques exemplaires, définies par les normes de l'industrie, seraient alors tenus de faire preuve de cohérence, dans leurs productions, avec ce qui est prôné dans le présent ouvrage. Les fournisseurs mettront leurs nombreuses années d'expérience, de relations communautaires, de collaboration avec l'industrie et de qualité développée grâce à leur compréhension des besoins des consommateurs au service de l'élaboration d'un produit uniforme. Et tout ceci devrait être pris en considération par le fournisseur de VD dans le choix d'un producteur de VD.

Conscients de la nature évolutive de ces orientations, nous anticipons qu'elles suivront de près les évolutions de la pratique de la vidéodescription elle-même. Par ailleurs, lorsque l'industrie adoptera ces orientations de haut niveau, l'on peut aussi s'attendre à ce que la rétroaction du public à l'égard de cette offre plus uniforme de VD augmente et que de nouvelles méthodes pour obtenir cette rétroaction, ainsi que d'autres modes de consultation du public, doivent être élaborées. Pour faire suite au dépôt de cet ouvrage au CRTC et à son étude par ce dernier, nous suggérons que d'autres méthodes de sonder l'opinion du public soient effectivement explorées, soit en assurant la continuité de ce groupe de travail ou en faisant appel à d'autres méthodes. Une option serait d'utiliser le centre d'appels du Guide de VD d'AMI, qui a déjà commencé à recueillir les commentaires de cette nature après la mise en œuvre des messages d'intérêt public du Groupe de travail sur les PEVD concernant la vidéodescription.

Piste de vidéodescription en postproduction + VD Plus = description améliorée et supérieure à celle qui est diffusée

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription

Annexe A : Terminologie des sujets délicats

Les producteurs de vidéodescription devraient reconnaître le fait que les sujets délicats engendreront des opinions et des réactions divergentes de la part des téléspectateurs. Il est recommandé que chaque producteur crée et utilise régulièrement les listes terminologiques proposées pour leur secteur d'activité, listes qui pourront se baser sur les présentes pratiques exemplaires. Les listes de terminologie proposée continueront d'évoluer en raison de la nature évolutive du présent document et de futures initiatives de recherche.

Une fois instaurée à l'interne, les producteurs devraient s'assurer d'utiliser systématiquement cette terminologie normalisée pour tous les sujets délicats afin d'assurer une cohérence dans la description. Comme toujours, cependant, il est à la discrétion du descripteur de déterminer quels termes utiliser, dans quel but et à quel moment.

Ces sujets touchent, entres autres :

- la pornographie
- le sexe
- la nudité
- les blasphèmes
- les handicaps
- la religion
- la violence

Annexe B (ci-jointe) :

Pratique recommandée par l'ATSC : Techniques d'établissement et de maintien de l'intensité sonore pour la télévision numérique (A/85:2011)